

Proposition de traitement du sujet : L'ESPACE PUBLIC

Au sens strictement matériel, l'espace public désigne dans les sociétés urbaines des espaces de passage et de rassemblement à l'usage de tous. Défini par la liberté de circulation des personnes, il renvoie à leur rencontre, à leurs discussions. Dès lors, au-delà de sa définition urbanistique, il doit être conçu dans sa dimension sociologique, politique. En ce sens, il renvoie à une certaine modalité des échanges interindividuels : ceux-ci s'inscrivent dans l'horizon d'une collectivité en droit non limitée, dans la mesure où ils s'adressent mutuellement les uns aux autres de façon relativement impersonnelle, en tant que membres d'un groupe social large, indépendamment de leurs intérêts particuliers. On peut de la sorte se poser la question de la réalisation de ce cadre : quelles en sont les conditions, les finalités ? Si sa présence constitue un enjeu politique majeur, quels remèdes doit-on apporter à sa remise en cause, voire à sa disparition ?

L'ESPACE PUBLIC, CADRE IDÉAL D'INTERACTIONS CITOYENNES, EST PROPRE À CONCRÉTISER L'ESSENCE DÉLIBÉRATIVE DE LA DÉMOCRATIE

L'ESPACE PUBLIC CONSTITUE LA STRUCTURE PERMETTANT LA COMMUNICATION IDÉALE ENTRE CITOYENS.

Espace urbain de rencontres, l'espace public est aussi un lieu de pratiques par lesquelles s'institue en l'individu un rapport à l'ensemble de la communauté. Les échanges philosophiques ont pu donner le modèle de dialogues à vocation abstraite, généralisante.

Le dialogue qui peut s'instituer dans l'espace public est en effet censé être général, relativement impersonnel : il convoque l'usage de la raison et procède d'une honnêteté dans la discussion : chacun est supposé respecter les autres positions et s'engager ouvertement.

Certes, le cadre ainsi défini reste idéal ; bien que l'agora athénienne en soit souvent présentée comme un modèle, il faut reconnaître que des conditions de coprésence, d'intention commune, de bienveillance, ne sont pratiquement jamais réalisées.

L'ESPACE PUBLIC MATÉRIALISE LA DÉLIBÉRATION PAR LAQUELLE SE RÉALISE LA DÉMOCRATIE.

En Europe, à partir du XVII^e siècle, l'espace public investit certains lieux de socialité : cafés, théâtres, salles de concert, salons. Chez la frange cultivée de la population, il apparaît comme la condition de développement d'une compétence politique de la citoyenneté.

Abstraction rationnelle, sentiment d'appartenance, ritualisation de l'oralité : la mise en commun de la parole constitue une des conditions de démocratisation des sociétés ; Hannah Arendt invite à retrouver l'inspiration grecque dans nos activités délibératives.

La démocratie suppose l'appropriation par chacun de l'intérêt général, ce qui n'est possible que par la confrontation des positions, seule propre à conduire idéalement à l'élaboration d'un consensus rationnel et informé, en lequel on reconnaîtra une opinion publique critique.

LES POUVOIRS PUBLICS PEUVENT LUTTER CONTRE L'EFFRITEMENT DES RELATIONS SOCIALES EN RENOUVELANT LA DÉFINITION D'UN VÉRITABLE ESPACE PUBLIC DÉMOCRATIQUE.

LES MODALITÉS ACTUELLES DE SOCIALISATION REMETTENT EN CAUSE LA SUBSISTANCE D'UN ESPACE PUBLIC.

L'individualisme des sociétés contemporaines conduit les individus à se concentrer sur leurs propres affaires, délaissant la sphère publique. La publicité n'est plus définie comme l'horizon d'une critique, mais comme motrice d'un consensus artificiel d'acclamation.

Les relations sociales sont à la fois développées et fragmentées par le développement des moyens de communication ; elles sont souvent décrites comme tribalisées. La dépolitisation, l'appartenance des groupes restreints conduit l'opinion publique à perdre sa fonction critique.

Certes, Internet pourrait offrir les moyens d'un développement de la délibération publique. Mais cela supposerait de dépasser la fracture numérique, de lutter contre la pauvreté des signaux échangés, de développer des relations ouvertes, et non plus des réseaux balkanisés.

LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES D'INTERACTIONS RESPONSABLES ENTRE CITOYENS.

Il semble que la coprésence, les interactions verbales soient nécessaires à la réalisation d'un espace public véritablement démocratique, dans lequel chacun se prononce pour lui-même, au nom de tous, dans l'intention d'élaborer un consensus tenant compte de toutes les positions.

Dès lors, les autorités et les partis politiques doivent s'attacher à développer les structures de délibération, auxquelles les moyens de communication peuvent alors fournir des relais. Cela passe par une revalorisation du débat public, par exemple lors d'enquêtes publiques.

Certains problèmes contemporains sont propices à la mise en place de conférences de citoyens, organisées sur la base d'une information préalable afin de permettre à chacun de s'approprier les enjeux des questions débattues. Cela relève d'une culture du consensus.

Ainsi, condition essentielle de la délibération rationnelle, ouverte et engagée, l'espace public permet la réalisation de la démocratie tout autant qu'il risque de l'ajourner. En effet, alors qu'on en identifie des modèles dans le cadre de sociétés restreintes (citoyens grecs, intellectuels de la période classique), l'espace public paraît s'amenuiser avec le développement des sociétés (post)-industrielles. S'y développent une publicité détournée de tout horizon rationnel, des stratégies argumentatives peu constructives, des comportements égocentriques. Dès lors, il revient aux pouvoirs publics de favoriser le développement de débats permettant la mise en œuvre de délibérations rationnelles, telles des conférences de citoyens préparées par une information spécialisée.